

***Greffe municipale***

## **Séance du Conseil communal du 8 novembre 2012**

La Municipalité informe les électeurs que, dans sa séance du 8 novembre 2012, le Conseil communal a accepté les préavis suivants:

- **Préavis No 16/2012**

Arrêté communal d'imposition pour les années 2013-2017

*avec l'amendement suivant:*

*Taux de 62 % (en pour-cent de l'impôt cantonal de base) pour:*

*Point 1: Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers*

*Point 2: Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales*

*Point 3: Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise*

*Remarque: le pour-cent doit être le même pour ces impôts.*

- **Préavis No 17/2012**

Rapport de la Municipalité sur le postulat de M. le Conseiller communal Samuel Karlen intitulé "STEP de Bussigny-près-Lausanne"

Les préavis cités ci-dessus peuvent être consultés sur le site internet de la Commune ou au Greffe municipal, bâtiment Mon Repos, chemin de la Colline 5, jusqu'au 28 novembre 2012.

Décisions susceptibles de référendum, en vertu de l'art. 107 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

*Greffe municipale*